

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision n° 148/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame MORET Maïlys en tant qu'agent d'accueil le 15 mars 2025,
- Madame LAPOUGE Katia en tant qu'agent d'accueil le 16 mars 2025,
- Madame POISAC Jeanne en tant qu'agent d'accueil du 22 au 23 mars 2025,
- Madame LUNEL Audrey en tant que surveillante de baignade du 15 au 16 mars 2025,
- Monsieur RENSON Éric en tant que surveillant de baignade du 15 au 20 mars 2025,
- Monsieur GUILBAULT—REY Julien en tant que surveillant de baignade du 22 au 23 mars 2025,
- Monsieur SAMSON Stéphane en tant que surveillant de baignade du 22 au 23 mars 2025,
- Monsieur CUILHÉ Lucas en tant que surveillant de baignade du 22 au 23 mars 2025,
- Monsieur BROSSERON Raphaël en tant que serveur en restauration du 15 au 22 mars 2025,
- Madame VOZEL Morgane en tant que serveuse en restauration du 16 au 30 mars 2025,
- Madame BROCHARD Denise en tant que serveuse en restauration le 29 mars 2025,

Fait à Jonzac,

Le **14 MARS 2025**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,

M. Jean-Michel RAPITEAU

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**